



COMMUNE DE PORT-LOUIS

COURRIER ARRIVÉ LE:

08 DEC. 2021

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Approbation du PV du Conseil Municipal du 22 octobre 2021

Délibération N°PLV 21-11-68

En raison de l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2021 instaurant un couvre-feu en Guadeloupe, le précédent conseil municipal dûment convoqué le 12 novembre 2021 pour initialement se tenir le 19 novembre 2021, a été nécessairement reporté. Et ainsi :

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre novembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est exceptionnellement réuni par nouvelle convocation en date du 20 novembre 2021. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

21 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MAZEPPA Max
Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin	Mme ROQUES Yvelise
Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise	M. MOUNSAMY Olivier
M. THOMET Olivier	Mme DERBY épouse VALA Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	Mr ARTHEIN Victor	Mme MALBOROUGT Reinette
Mme INAMO Tania	M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. TOLA Michel

8 élus étaient absents :

M. CERCI Bernard	M. SINNAN-RAGAVA Guy	M. LAUJIN Dominique
Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO-JOAILLE Véronique
Mme MEKEL Alexina	M. EDWIGE Charly	

5 élus étaient représentés :

- Mr CERCI Bernard représenté par Mme CAFRE épouse LOSANGE Lucette
- M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par M. GUSTAVE Anselme
- Mme BELLOC Catherine représentée par M. MOUNSSAMY Olivier
- Mme JOAILLE Véronique représentée par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
- Mme MEKEL Alexina représentée par M. ARTHEIN Victor

Vu le Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2021 du conseil municipal, transmis avec la convocation ;

Le Maire entend et enregistre les remarques formulées.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant, les observations formulées et enregistrées ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité des votants et 6 abstentions, décide :

Article unique : d'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2021 ci-joint en annexe.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 24 novembre 2021

Le Maire,


Jean-Marie HUBERT



Publiée le : 08/11/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.